

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juin 2018

---

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1019)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 1514

présenté par  
Mme Elimas

-----

### ARTICLE 44

À la fin de la première phrase de l'alinéa 17, substituer au signe :

« . »,

le mot :

« et ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de réintégrer les sanctions prévues en cas de non application de la loi dans le champ du renvoi au décret en Conseil d'État.